

COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017



Date de convocation du conseil municipal : le 20 juin 2017

Présents : Yves GENEVOIS, André BONSIGNORE, Marianne MICHEL, Jean-Luc BASSET, Mikael THOMAS et Nadine VERNEY

Absents ou excusés : Marc ARNAUD, Marie-Claude CHANTELAUZE et Antoine GIEU

Pouvoir : Marc ARNAUD à Yves GENEVOIS, Marie-Claude CHANTELAUZE à Jean-Luc BASSET et Antoine GIEU à Mikael THOMAS

Secrétaire de séance : Mikael THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune : www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 9 juin 2017.
- En vue des élections sénatoriales de septembre 2017, le Conseil approuve la désignation du délégué M. Yves GENEVOIS et de ses suppléants M. André BONSIGNORE, Mme Nadine VERNEY, M. Mikael THOMAS et prend acte de leur acceptation.
- Le Conseil désigne les quatre personnes qui pourront faire partie d'un jury d'assises pour l'année 2018.
- Le Conseil décide de recruter M. Rayan BENIKHLEF en tant qu'Apprenti dans le cadre d'un Brevet Professionnel d'Électricien à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2019 au Pôle Sports Loisirs.
- Le Conseil décide de retenir les taux servant de barème pour le calcul des indemnités kilométriques pour le remboursement des frais de déplacement des agents et élus de la collectivité.
- Le Conseil approuve le nouveau règlement intérieur du Pôle Sports Loisirs.
- Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme réuni le 10 juin 2017.
- Le Conseil approuve les tarifs des prestations vendues à l'Office de Tourisme et leur intégration au sein de la régie de recettes existante.
- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à réajuster les chapitres du budget communal 2017, au vu des dernières écritures comptables, par décision modificative n°1, sans incidence sur l'équilibre budgétaire.
- Le Conseil approuve les modalités de refinancement de l'emprunt DEXIA n°MPH249846EUR001 auprès de la Caisse Française de Financement Local dans le cadre de la sécurisation de la dette et donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision, notamment en matière de signature des documents et de validation des conditions financières définitives lors de la signature du contrat.
- Le Conseil décide d'annuler le titre de recettes n°823 émis sur le budget Ville 2016.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché à bons de commandes pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux à la SAS BATTAGLINO pour une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois par reconduction expresse et pour un montant maximum de commandes fixé à 300 000 € HT.
- Le Conseil approuve le programme pour la réhabilitation de la chambre de vannes du Réservoir d'eau potable du Rochas pour un montant de 100 000.00 € HT ainsi que l'avant-projet pour la réalisation des travaux à hauteur de 89 000.00 € HT, décide de lancer les consultations et sollicite un financement auprès de différents organismes.
- Le Conseil demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2017 au martelage des coupes de bois sur les parcelles X-NS et Y.
- Le Conseil approuve le programme pour les travaux de mise en conformité « incendie » de la salle polyvalente du bâtiment de la piscine dans le cadre du survol de la Télécabine de l'Enversin pour un montant de 110 000.00 € HT ainsi que l'avant-projet-définitif pour la réalisation des travaux à hauteur de 90 600.00 € HT, décide de lancer les consultations et sollicite un financement auprès de différents organismes.

Le Maire,
Yves GENEVOIS

